



Conseil Communautaire

5 mars 2020

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt, le 5 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
Conseillers présents : 32
Pouvoir(s) : 02
Votants : 34

Conseillers titulaires présents : Thierry BRACQUEMOND, Lucien HERVE, Hubert JOLLIET, Pascal GUDIN, Catherine HUGUET, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Gervais GREFFIN, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Gilles MOREAU, Bernard TEXIER, Brigitte BLAIN, Isabelle BOUTET, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETTIER, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Odile PINET, Didier VANNIER, Isabelle BOISSIERE, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Christophe SOUCHET, Thierry CLAVEAU, Michel THOMAIN

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote : Stéphanie ALVES

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir : Louis-Robert PERDEREAU à Fabienne LEGRAND, Mélanie LANDUYT à Annick BUISSON

Conseillers excusés : Gilles FUHRER, Marc LEBLOND, Nadine GUIBERTEAU, Isabelle ROZIER, Alain VELLARD, Christophe LLOPIS

Conseillers absents : Marc LEGER, Yolande OMBOUA, Bruno VAN DE KERKHOVE

Secrétaire de séance : Hubert JOLLIET

Approbation du compte de gestion – Budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget principal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget principal

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Hubert JOLLIET désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget Principal et de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Affectation du résultat – Budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 5.144.184,72 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 99.069,21 € €

Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

ADMR LOIRE-BEAUCE :	1.600 €
BEAUCE VAL SERVICES :	3.000 €
CLIC ENTRAIDE UNION :	3.500 €
FAMILLES RURALES DU LOIRET :	1.600 €
INITIATIVE LOIRET :	1.500 €

Fiscalité directe locale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux de fiscalité comme suit :

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :	17,64 %
TAXE D'HABITATION :	0,300 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :	0,291 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :	0,610 %
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – SECTEUR SIRTOMRA : ..	13,70 %
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – SECTEUR CCTVL :	12,00 %

Adoption du budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 11.000.563,12 € en section de fonctionnement et à 2.243.793,68 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	1 829 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 064 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 626 308,00 €
66	Charges financières	11 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	31 100,00 €
68	Dotations et provisions	26 652,53 €
014	Atténuation des produits	2 924 793,00 €
042	Opérations d'ordre	345 000,00 €
022	Dépenses imprévues	631 126,32 €
023	Virement à la section d'investissement	1 510 383,27 €
	TOTAL	11 000 563,12 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	55 000,00 €
70	Produits des services	132 000,00 €
73	Impôts et taxes	4 791 564,02 €
74	Dotations, subventions et participations	686 507,70 €
042	Opérations d'ordre	191 306,68 €
002	Excédent d'exploitation	5 144 184,72 €
	TOTAL	11 000 563,12 €

Dépenses d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	131 500,00 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	676 107,00 €
204	Subventions d'équipements versées	60 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	744 750,00 €
23	Immobilisations en cours	440 130,00 €
040	Amortissements	191 306,68 €
	TOTAL	2 243 793,68 €

Recettes d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	110 000,00 €
13	Subvention d'équipement	84 701,20 €
024	Produit de cession des immobilisations	94 640,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 510 383,27 €
040	Amortissements	345 000,00 €
001	Excédent d'investissement	99 069,21 €
	TOTAL	2 243 793,68 €

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers – budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer une provision pour créances douteuses ; de constituer au budget principal, sur l'exercice 2020, le montant du risque encouru, soit 26.652,53 €uros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ; d'autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; de préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif.

Approbation du compte de gestion – Budget Assainissement en régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité De dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement en régie de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget Assainissement en régie

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Hubert JOLLIET désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget Assainissement en régie ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Affectation du résultat – Budget Assainissement en régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité D'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1.116.584,85 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 335.744,78 €

Adoption du budget Assainissement en régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget Assainissement en régie 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1.731.584,85 € en section de fonctionnement et s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 421.837,00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	813 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	605 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 250,00 €
66	Charges financières	71 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
70	Atténuation des produits	70 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	36 011,88 €
042	Opérations d'ordre	5 490,00 €
022	Dépenses imprévues	115 030,75 €
023	Virement à la section d'investissement	3 602,22 €
	TOTAL	1 731 584,85 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	612 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	1 116 584,85 €
	TOTAL	1 731 584,85 €

Dépenses d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	135 337,00 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	62 000,00 €
23	Immobilisations en cours	222 000,00 €
	TOTAL	421 837,00 €

Recettes d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	77 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 602,22 €
040	Amortissements	5 490,00 €
001	Excédent d'investissement	335 744,78 €
	TOTAL	421 837,00 €

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers – Budget Assainissement en régie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer une provision pour créances douteuses ; de constituer au budget Assainissement en régie, sur l'exercice 2020, le montant du risque encouru, soit 36.011,88 euros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ; d'autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ; de préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif.

Approbation du compte de gestion – Budget Assainissement en DSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement en DSP de la

Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget Assainissement en DSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget Assainissement en DSP, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Affectation du résultat – Budget Assainissement en DSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 51.990,13 €
- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 62.633,27 €

Adoption du budget Assainissement en DSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget Assainissement en DSP 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 143.900,13 € en section de fonctionnement et s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 167.087,27 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	81 000,00 €
66	Charges financières	18 112,00 €
042	Opérations d'ordre	3 600,00 €
022	Dépenses imprévues	7 424,13 €
023	Virement à la section d'investissement	33 854,00 €
	TOTAL	143 990,13 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	92 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	51 990,13 €
	TOTAL	143 990,13 €

Dépenses d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	53 954,00 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	2 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	59 200,00 €
001	Déficit investissement	51 633,27 €
	TOTAL	167 087,27 €

Recettes d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	62 633,27 €
13	Subvention d'équipement	7 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	33 854,00 €
040	Amortissements	3 600,00 €
	TOTAL	167 087,27 €

Approbation du compte de gestion – Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget SPANC

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Hubert JOLLIET désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget SPANC, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Affectation du résultat – Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 75.007,45 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 5.245,88 €

Adoption du budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget SPANC 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 95.005,45 € et s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 5.245,88 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	91 101,97 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 905,48 €
	TOTAL	95 007,45 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	20 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	75 007,45 €
	TOTAL	95 007,45 €

Dépenses d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
23	Immobilisations en cours	5 245,88 €
	TOTAL	5 245,88 €

Recettes d'investissement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
001	Excédent d'investissement	5 245,88 €
	TOTAL	5 245,88 €

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers – Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer une provision pour créances douteuses ; de constituer au budget SPANC, sur l'exercice 2020, le montant du risque encouru, soit 2.905,48 €uros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par

le comptable public ; d'autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir et de préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif.

Approbation du compte de gestion – Budget Eau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité De dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget annexe Eau de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget Eau

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Hubert JOLLIET désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2019 - Budget Eau, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Affectation du résultat – Budget Eau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité D'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 2.267,44 €
- Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 24.461,46 €

Adoption du budget Eau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget Eau 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 12.000,00 € et s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 24.461,46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 732,56 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	2 267,44 €
	TOTAL	12 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	12 000,00 €
	TOTAL	12 000,00 €

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opération pour cpte de tiers	24 461,46 €
	TOTAL	24 461,46 €

Recettes de fonctionnement par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
001	Excédent d'investissement	24 461,46 €
	TOTAL	24 461,46 €

Contrat Départemental des Territoires –avenant n°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°1 au contrat départemental des territoires.

Sollicitation de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la construction d'un hôtel communautaire sur la commune de Sougy ; d'approuver le plan de financement qui s'établit en l'état actuel de la manière suivante :

- DSIL : 150 192 €
- DETR : 279 852 €
- Département : 321 270 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de dire que ce plan de financement pourra être revu et complété en fonction des réponses aux différentes sollicitations et des programmes de subventions auxquels pourraient l'opération serait éligible, et d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de cette opération ;

Transaction avec la société ALTEREO – G2C Ingénierie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société ALTEREO – G2C Ingénierie et d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société ALTEREO – G2C Ingénierie.

Adhésion au GIP RECIA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 33 voix Pour et 1 Abstention (Odile PINET) d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET ; d'approuver les termes de la convention constitutive entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion ; d'approuver les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges ; d'approuver l'avenant DPO à la convention e-administration afin de se mettre en conformité avec le RGPD ; de désigner Monsieur Gilles FUHRER en qualité de représentant titulaire et Monsieur Pascal GUDIN en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Adhésion à l'Association Finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à l'Association Finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE),

Affaires Diverses

Monsieur David JACQUET sollicite un point d'avancée sur le dossier relatif à la piscine d'Artenay. Monsieur JACQUET indique qu'il a constaté que les travaux ont débuté avec de l'avance sur le programme présenté lors de la précédente séance de conseil et félicite le Président d'avoir tenu son engagement à tenter de le faire.

Monsieur le Président rappelle qu'il a été il convenu à l'unanimité des membres présents lors de la séance de conseil du 23 janvier dernier de maintenir la réalisation des travaux d'une part et d'assumer le principe de

fermeture incident d'autre part. Il était cependant prévu de reprendre l'attache de l'ensemble des entreprises intervenantes afin de leur demander un resserrement de leur planning respectif afin de pouvoir envisager une ouverture partielle dans l'été. Il avait été cependant rappelé et convenu par tous qu'une ouverture partielle au cours de l'été sera soumise, outre le resserrement du planning des travaux, aux aléas climatiques, à la disponibilité du personnel de la commune d'Artenay en charge de la préparation de l'ouverture (et seul capable de réaliser la mise en service), ainsi également qu'à la disponibilité du personnel saisonnier (MNS, surveillants de bassin, agents de caisse...).

Monsieur le Président indique qu'ainsi qu'il s'y était engagé, l'entreprise en charge des travaux de la chape et du carrelage de la plage de la piscine a été reçue. Il salue les efforts de cette dernière pour avoir accepté une avancée du démarrage des travaux de 2 semaines. Il indique que la démolition est réalisée à 90%.

Monsieur le Président indique par ailleurs que la vidange des filtres à sable est en cours.

Monsieur le Président indique que le matériel de chauffage est réservé par l'entreprise. Il précise qu'il n'existe qu'un seul fournisseur en France pour le type d'échangeur nécessaire.

Monsieur le Président indique qu'une date d'intervention pour le branchement a été indiquée par GRDF.

Monsieur le Président indique que les travaux relatifs aux gouttières des vestiaires sont repoussés en septembre.

Monsieur le Président indique que 2 maîtres-nageurs ont été contactés. Il indique que ces maîtres-nageurs se disent prêt à venir en juillet et à donner un coup de main à l'employé communal d'Artenay en charge de la mise en route de la piscine et du nettoyage des bassins.

Monsieur le Président indique que la mairie d'Artenay est en cours de recrutement des surveillants de baignade.

Monsieur le Président conclut sur le constat que les travaux prévus sont en cours, le planning a été avancé et est tenu. Cela constitue une satisfaction. Il est cependant trop tôt pour annoncer une date d'ouverture de la piscine. Si les voyants sont au vert pour cela, il convient de rester conscients des risques qui pèsent comme une éventuelle défaillance/retard d'une entreprise ou d'un personnel recruté ou bien même des intempéries telles que l'on peut en connaître depuis ces derniers jours.

Madame Pascale MINIERE fait part de son constat que l'engagement de certains élus communautaires n'ont pas été à la hauteur de leurs prétentions et appelle de ses vœux que les élus de la prochaine mandature s'investissent à la hauteur de l'indemnité qu'ils perçoivent. Madame MINIERE précise que ces propos visent au premier chef des élus dont regrette l'absence à cette séance. Monsieur Martial SAVOURE-LEJEUNE rebondit sur ces propos pour indiquer qu'il a connu les mêmes problèmes avec des adjoints et salue le geste de Madame MINIERE qui a refusé de percevoir ses indemnités de Maire à la suite de ses problèmes de santé qui ne lui permettaient plus d'assurer toutes ses fonctions. Madame Odile PINET réagit en indiquant que face à ce constat, le Président aurait dû procéder au retrait de certaines délégations.

Monsieur le Président met fin aux débats et exprime son refus que ces propos servent de conclusion à ce conseil communautaire et surtout à la fin de cette mandature. Monsieur le Président exprime ses remerciements à chacun des conseillers communautaires. Il souligne le travail accompli et le cheminement de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine depuis ses débuts récents à aujourd'hui. Il souligne également la difficulté particulière de ce mandat tant au niveau intercommunal que communal. Ce mandat a été rendu difficile par des baisses fortes de dotations, par des perspectives financières très différentes de celles connues auparavant et par le fait, étant les dernières communes à se regrouper, les élus de ce mandat ont été confrontés tout à la fois à la mise en place de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et des transferts importants et récurrents de compétences.

Monsieur le Président rappelle que le départ de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a généré chez lui, comme chez beaucoup d'élus, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes. Malgré cela, Monsieur le Président souligne que tous ensemble, les élus du territoire ont avancé sur beaucoup d'éléments et tient à saluer l'investissement collectif de chacun.

Monsieur le Président ne souhaite pas occulter les échecs dont la réorganisation de la compétence de gestion des équipements sportifs est sans doute le plus emblématique. Il retient cependant le geste de 19 communes qui étaient prêtes à participer à une solidarité financière. Monsieur le Président souligne cependant que les communes qui n'ont pas souhaité participer sur ce domaine de compétence ont parfois pu être moteur sur d'autres transferts de compétences comme l'assainissement collectif en transférant des fonds de roulements positifs notamment.

Monsieur le Président évoque également le service public d'assainissement non collectif qui est un domaine de compétence sur lequel la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'a pas beaucoup avancé du fait de la mobilisation importante imposée par les transferts obligatoires d'autres compétences.

Monsieur le Président tient aussi à souligner les avancées de ce mandat. Il évoque les services nouveaux apportés par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine notamment le bon fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles, le service d'instruction des droits du sol et son coût qui est parmi des plus faibles du département, le dialogue avec la Métropole d'Orléans sur des thèmes comme la mobilité ou la GEMAPI qui sont des enjeux importants pour le territoire de la Beauce Loirétaine.

Monsieur le Président revient également sur le PLUi-H et rappelle que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'était pas attendue sur ce domaine et sur le niveau de qualité du travail effectué. Il adresse ses félicitations à chacun des élus qu'ils soient communautaires ou municipaux pour leur niveau d'investissement et pour les concessions faites pour la réalisation d'un PLUi-H de qualité et dans un temps remarquable de deux ans et demi. Monsieur le Président appelle de ses vœux que les élus du prochain mandat face preuve d'autant d'engagement dans l'élaboration du SCoT.

Le Président indique qu'avec ce PLUi-H, les communes de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ont élaboré les fondements d'un projet de territoire et d'une communauté de destins. Il a permis également de révéler les enjeux et les atouts de ce territoire.

Monsieur le Président évoque également la santé financière de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Un sujet qui aura également été un sujet de difficulté du mandat tant du fait des conditions de fondement de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, que du contexte national de baisse des dotations, de hausse des prélèvements de l'Etat et de réformes fiscales successives. Le Président indique que tous les leviers ont été actionnés pour améliorer la situation mais appelle à demeurer vigilant au regard des réformes fiscales déjà annoncées pour le prochain mandat. Il évoque notamment la suppression de taxe d'habitation - qui était un impôt stable - par une fraction de la TVA – qui demeure sujette à la volatilité de l'économie française. Le ralentissement économique annoncé par l'épidémie de Coronavirus actuelle peut inquiéter.

Monsieur le Président rappelle que son objectif était de mettre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en état de fonctionnement. Il dresse le constat de la disponibilité et la compétence du personnel communautaire qui a permis à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine d'être désormais en ordre de marche. Il adresse officiellement ses salutations et ses remerciements au personnel pour son implication pour le fonctionnement quotidien de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et pour la qualité des services rendus aux usagers.

Monsieur le Président émet le vœu que les élus de la prochaine mandature siègent dans la défense d'un intérêt communautaire et non pas dans la défense d'intérêts communaux vis-à-vis de l'intercommunalité. Ce vœu s'adresse comme un défi pour ce territoire qui n'a pas encore l'habitude de porter ce regard.

Monsieur le Président adresse aux élus qui se représentent ses vœux de débats constructifs. Il adresse ses remerciements chaleureux aux élus qui ne se portent pas candidats. Enfin, le Président salue la mémoire de Madame Nicole PINSARD, de Monsieur Jean-Claude TICOT, de Madame Dominique BILLARD et de Monsieur DELLA-MONICA, conseillers communautaires qui sont malheureusement décédés au cours de ce mandat.